

# Petites, mais pas seules

Lui-même seul à bord de Horega, sa société établie à Toul, Richard Goldkranz préside le club des TPE. Ces Très Petites Entreprises qui peuvent, dès lors, trouver aide et conseils.

**O**n l'entend souvent : ce n'est pas la taille qui compte. Dans le monde de l'entreprise comme ailleurs, on peut ainsi être de dimension modeste, et s'épanouir pleinement... même si c'est parfois loin d'être une sinécure.

Il en va ainsi pour les TPE, ces micro-entreprises comptant au maximum 10 salariés. Maillon essentiel de l'économie et du commerce, ces structures, des boulangers aux pharmaciens en passant par les avocats ou les travailleurs du BTP, évoluent en effet selon des schémas et face à des difficultés qui leur sont propres. Mais peuvent trouver une épaulure, en cas de besoin, au sein de ce club qui leur est dédié, club présidé par Richard Goldkranz. Étant son propre patron depuis qu'il a créé, en 2006, sa société Horega, spécialisée dans les services et prestations en hôtellerie et restauration, ce dernier sait de quoi il parle.

**Quand et comment est né ce « club des TPE » ?**

À la base, il s'agit d'une émanation de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Meurthe-et-Moselle, qui

date d'il y a six ou sept ans. J'y suis arrivé quand j'ai créé Horega, en 2006. Mais en novembre dernier, sans structure juridique propre, j'ai eu la sensation que cette cellule ne ferait que vivoter. En accord avec la CCI, le club a pris son indépendance, et a désormais le statut d'association loi 1901. À ce jour, nous comptons une trentaine d'adhérents, et d'autres chefs d'entreprise participent à nos réunions, car ils en avaient l'habitude du temps de la CCI.

**Quelles sont ses missions et actions principales ?**

Une des difficultés majeures lorsque l'on vient de lancer son affaire, c'est qu'on est la tête dans le guidon, on fonce pour "lancer la machine", et du coup, on commet souvent des erreurs. Les membres du club sont là pour épauler, donner des conseils, faire profiter de leur expérience. D'autre part, quand on travaille tout seul, ou à deux ou trois personnes, la sensation d'isolement est souvent un poids. Les réunions, organisées une fois par mois, visent à rompre cette solitude, mais aussi à étendre son réseau et pourquoi pas, à "faire du business". Par ailleurs, de temps à autre des formations spécifiques sont proposées.

**Sur quels thèmes, concrètement ?**

Par exemple cet été, un de nos adhérents, Medialta (N.D.L.R. : société de Frouard spécialisée en création de sites web) nous a permis de partager une de ses sessions concernant la présence de sa société sur Facebook : comment procé-



■ Le club peut offrir l'occasion de rompre la solitude ressentie en TPE, mais aussi d'élargir son réseau et de trouver des solutions concrètes », souligne Richard Goldkranz. Photo ER

der, et comment gérer son au quotidien sur ce réseau social. Et en octobre, est prévue une réunion d'informations sur la retraite, les dispositions à prendre, les modalités...

**Toutes les TPE peuvent-elles adhérer ?**

À l'origine, puisque le club était une cellule de la CCI, on s'adressait aux quelque 18.000 TPE de Meurthe-et-Moselle, dans tous les secteurs professionnels. Désormais, le club peut s'élargir, et est ouvert à toutes les structures lorraines : plus nous seront nombreux, plus nos échanges seront riches.

**Propos recueillis par Stéphanie CHEFFER**

## Et encore...

- Les réunions mensuelles se déroulent généralement dans les locaux de la CCI de la Nancy, avec laquelle le club des TPE est toujours en lien étroit.
  - La cotisation annuelle au club est de 30 euros
  - Pour la première fois cette année, les quelque 4,5 millions de salariés des TPE sont appelés par le ministère du Travail à participer, entre le 28 novembre et le 12 décembre, à une élection pour désigner le syndicat de leur choix. Le scrutin est inédit, les salariés des TPE de moins de 11 salariés n'ayant aucun représentant élu. Rappelons que le délégué du personnel est prévu dans les entreprises de plus de 11 salariés, et le comité d'entreprise dans celles de plus de 50. La loi de 2010, qui a institué ce nouveau scrutin, ne crée pas non plus de nouvelle instance élue.
- Contact club des TPE :** [www.clubtpe.fr](http://www.clubtpe.fr) ou Richard Goldkranz au 06.85.22.82.49